



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 9 septembre 2019

Président : François LOPEZ (présent)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Secrétaire : Monique HABARY

Représentant des clubs et analyse des cartons : HERVE BAUDOUX

Membres du CD : Martine GRANOTTIER - Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentants des commissions : Sylvain RICHARD (Technique) - Thierry PESTRITTO (PAC), - Patrice ECHINARD (Dispositif Etoile)

RAPPORTS DES DELEGUES « SURPRISES »

FC POINT DU JOUR c/ C.LYON OUEST S.C. Rencontre du 08/09/2019

Axes d'amélioration à observer par le club d'accueil le FC POINT DU JOUR :

- La feuille de route doit être actualisée car elle date de la saison 2015/2016
- Les spectateurs doivent se positionner derrière les mains courantes et non pas rester assis le long du terrain devant les mains courantes, de plus ces spectateurs assis sur le passage de l'entrée au terrain obstruaient le passage des joueurs
- Quand la mi-temps ou la fin de la rencontre est sifflée les jeunes spectateurs qui veulent jouer peuvent rentrer sur le terrain que lorsque la totalité des joueurs est sortie
- Le délégué de club désigné doit être au terrain et non pas à la buvette pour servir

Au vu de ce qui est indiqué ci-dessus les frais 36€ du délégué surprise sont à votre charge

LATINO DE LYON c/ FC GRIGNY. Rencontre du 08/09/2019

Aucun axe d'amélioration à signaler

AS BUERS VILLEURBANNE c/ DOMTAC. Rencontre du 07/09/2019

Aucun axe d'amélioration à signaler

RAPPORTS DES DELEGUES « OFFICIELS »

GREZIEU LE MARCHE c/ GS CHASSE SUR RHONE

Rencontre du 08/09/2019

Axes d'amélioration à observer par le club visiteur le GS CHASSE SUR RHONE :

- L'entraîneur joueur doit impérativement respecter les consignes d'avant match et se présenter au contrôle des équipements comme tout autre joueur en étant équipé conformément aux exigences (protège tibia et chasuble quand il est remplaçant)
- Quand un délégué officiel est présent l'entraîneur doit passer par ce délégué pour procéder aux remplacements des joueurs

La Commission PSEM a eu un entretien avec le Président du club du GS CHASSE SUR RHONE sur ce qui est indiqué ci-dessus.

Le Président du GS CHASSE SUR RHONE promet de mettre en place des consignes fermes sur le comportement de ses encadrants.

La Commission PSEM restera vigilante en mettant en place des contrôles.